



Dolbeau-Mistassini, le 2 avril 2009

**AUX PRODUCTEURS DE BLEUETS INSCRITS, ASSUJETTIS ET VISÉS  
PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS  
DU SAGUENAY/LAC-ST-JEAN**

**AVIS DE CONVOCATION**

Madame, Monsieur,

Le conseil d'administration du Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec, vous convoque à l'assemblée générale annuelle des producteurs assujettis et visés par le Plan Conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-St-Jean, qui aura lieu :

**LE SAMEDI, 25 AVRIL 2009  
HÔTEL DU JARDIN  
1400, BOUL. DU JARDIN  
ST-FÉLICIEN, QC  
À COMPTER DE 9 H 30 A.M.**

Rappel : Règlements généraux du SPBO «article 13»

À toute assemblée de producteurs ou assemblée des membres du Syndicat, toute coopérative ou toute société ne peut être représentée que par un fondé de pouvoir muni d'une procuration spéciale à cet effet et dont copie aura préalablement été reçue par le Syndicat au moins deux (2) jours ouvrables avant l'assemblée. Un fondé de pouvoir ne peut représenter qu'une société ou qu'une seule coopérative à une même assemblée.

**Buffet (Dîner)**

Comme vous aurez la possibilité de prendre le repas du midi sur place, nous incluons le menu des plats offerts lors de ce buffet. Le Syndicat devant confirmer à l'hôtelier le nombre de personnes qui désirent prendre le repas sur place, nous vous demandons de bien vouloir confirmer votre présence avant le 17 avril 2009, aux numéros suivants : **(418) 276-6336 ou 1-888-788-0760**. Noter qu'à votre arrivée, au moment de l'inscription, vous devrez payer la somme requise de **15,00 \$** qui inclut le pourboire et les taxes.

Nous incluons à la présente l'ordre du jour. Recevez, madame, monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Gérard Baril, Président

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DES PRODUCTEURS DE BLEUETS ASSUJETIS ET VISÉS PAR LE PLAN  
CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU SAGUENAY/LAC-ST-JEAN**

**HÔTEL DU JARDIN  
1400, BOUL. DU JARDIN  
ST-FÉLICIEN, QC  
LE 25 AVRIL 2009  
9 H 30**

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1.- Mot de bienvenue**
- 2.- Avis de convocation, lecture et adoption**
- 3.- Procédures d'assemblée**
- 4.- Ordre du jour, lecture et adoption**
- 5.- Procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle des producteurs inscrits au fichier des producteurs**
- 6.- Rapport annuel de la direction du Syndicat**
- 7.- Convention de mise en marché en bleuetière**
- 8.- États financiers, présentation et adoption**
- 9.- Fiscalité « Impôt » - Serge Lemieux, comptable**
- 10.- Invités**
- 11.- Questions diverses**
- 12.- Levée de l'assemblée**



Dolbeau-Mistassini, le 2 avril 2009

**AUX MEMBRES DU SYNDICAT  
DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU QUÉBEC**

**AVIS DE CONVOCATION**

Madame, Monsieur,

Le conseil d'administration du Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec vous convoque à l'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat, qui aura lieu :

**LE SAMEDI, 25 AVRIL 2009  
HÔTEL DU JARDIN  
1400, BOUL. DU JARDIN  
ST-FÉLICIEN, QC**

Cette assemblée générale des membres suivra l'assemblée générale annuelle du Plan Conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-St-Jean qui débutera à 9 h 30 a.m.

Rappel : Règlements généraux du SPBQ «article 13»

À toute assemblée de producteurs ou assemblée des membres du Syndicat, toute coopérative ou toute société ne peut être représentée que par un fondé de pouvoir muni d'une procuration spéciale à cet effet et dont copie aura préalablement été reçue par le Syndicat au moins deux (2) jours ouvrables avant l'assemblée. Un fondé de pouvoir ne peut représenter qu'une société ou qu'une seule coopérative à une même assemblée.

**Buffet (Dîner)**

Comme vous aurez la possibilité de prendre le repas du midi sur place, nous incluons le menu des plats offerts lors de ce buffet. Le Syndicat devant confirmer à l'hôtelier le nombre de personnes qui désirent prendre le repas sur place, nous vous demandons de bien vouloir confirmer votre présence avant le 17 avril 2009, aux numéros suivants : **(418) 276-6336 ou 1-888-788-0760**. Noter qu'à votre arrivée, au moment de l'inscription, vous devrez payer la somme requise de **15,00 \$** qui inclut le pourboire et les taxes.

Nous incluons à la présente l'ordre du jour. Recevez, madame, monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Gérard Baril, Président

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DES MEMBRES DU SYNDICAT  
DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU QUÉBEC**

**HÔTEL DU JARDIN  
1400, BOUL. DU JARDIN  
ST-FÉLICIEN, QC  
LE 25 AVRIL 2009**

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1.- Mot de bienvenue**
- 2.- Avis de convocation, lecture et adoption**
- 3.- Procédures d'assemblée**
- 4.- Ordre du jour, lecture et adoption**
- 5.- Procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle des membres du Syndicat, lecture et adoption**
- 6.- Rapport annuel de la direction du Syndicat**
- 7.- États financiers, présentation et adoption**
- 8.- Nomination du vérificateur externe**
- 9.- Résolution pour entériner les actes des administrateurs**
- 10.- Élections**
- 11.- Questions diverses**
- 12.- Levée de l'assemblée**

---

A.G.A. SYNDICAT PRODUCTEURS DE BLEUETS  
Samedi 25 avril 2009



### REPAS DU MIDI

Crème de légumes



Pavé de saumon sauce dijonnaise

Ou



Suprême de poulet farci jardinière

Gâteau mousse aux bleuets

**15,00 \$ + service + taxes inclus / personne**